



Déclaration préalable CAPD 14 mars 2019

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs,

Il s'agirait donc de confiance.

Mais la confiance ne s'entend que si elle est réciproque. Et dans cette école que nous propose le ministre de l'Éducation Nationale, il n'est question que de défiance et d'autoritarisme. La loi qu'il nous impose, sans négociations avec les organisations syndicales ni véritables débats parlementaires, est un empilement de mesures disparates qui ne s'attaquent pas aux inégalités scolaires, et risquent même de les aggraver.

Lui qui avait pourtant promis de ne pas en faire, nous propose une Loi qui fait l'unanimité contre elle et ne présente aucune vision explicite de l'école en dehors d'une volonté de contrôle en ignorant les grands défis auxquelles elle est confrontée.

Après avoir pris soin, dès le premier article de museler l'expression citoyenne des enseignants, le projet de loi «confiance» décline une série de mesures qui risquent de bouleverser profondément l'école et le travail des enseignants, notamment :

- un cadeau financier au privé sous couvert de scolarisation obligatoire dès 3 ans,
- le retour des écoles du socle sous un nouveau label, les Établissements publics des savoirs fondamentaux, où certains élèves vont devoir davantage se déplacer, et où certains parents seront inévitablement à plus grande distance de l'école,
- un assujettissement des écoles au second degré avec refonte de la Direction d'École mise sous la tutelle des Principaux de collège,
- la suppression des ESPE et création des INSP sous contrôle du ministère instaurant la fin d'une formation indépendante,
- le recrutement à bas coût de remplaçants pas encore formés,
- la fin de l'évaluation indépendante du système scolaire et la mise en concurrence permanente des personnes, des écoles et des établissements .

Une école de la confiance, ce serait une école qui s'intéresse aux effectifs pour toute la scolarité d'une génération et non simplement pour les CP/CE1 en éducation prioritaire.

Une école de la confiance, ce serait pour les enseignants une école qui les reconnaît à hauteur de leurs missions. Cela passe également par des conditions d'exercices améliorées

et une mobilité accrue. Cette année encore, les résultats aux permutations informatisées sont en effet catastrophiques dans notre département, malgré des barèmes très élevés. Le SNUipp-FSU vous demande la plus grande bienveillance pour la phase de permutations manuelles.

Une école de la confiance, ce serait une école qui ne traite pas ses personnels comme des pions, avec un mouvement intra départemental qui se résumerait à une vaste opération informatique déshumanisée.

Ce sont des effectifs allégés, des personnels mieux payés et mieux reconnus, des enseignants concepteurs de leurs enseignements qui peuvent s'appuyer sur une riche et solide formation initiale et continue, des enseignants spécialisés, des réseaux d'aide complets, des plus de maîtres que de classes, des personnels administratifs, dont l'école a besoin.

En parallèle, le projet Réforme de la Fonction Publique, d'une brutalité inouïe, parachève le travail de dynamitage. Ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire «aux ordres».

Tout comme l'est également la représentation des salariés que porte ce projet avec la réduction à peau de chagrin des commissions administratives et des CHSCT fondus dans les CT.

C'est pour défendre la Fonction publique et des services publics de qualité pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement le service public d'éducation, que la FSU et le SNUipp-FSU appellent à la grève le 19 mars dans une grande mobilisation Privé-Public et à des manifestations pour défendre l'École contre la Loi Blanquer le samedi 30 mars.